

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/124

Objet : Arrêté Municipal de mise en demeure

Le Maire de la ville de SAINGHIN-EN-WEPPE

- **Vu** le Code Rural, notamment les articles L.211-14-1,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,
- **Vu** la déclaration de morsure de chien réalisée auprès de la Police Municipale de Sainghin-en-Weppes le 30 avril 2026,

Considérant que le chien de Madame ELIAS Patricia est susceptible de présenter un risque pour les personnes ou les animaux domestiques,

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à un examen de l'animal par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de l'animal.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame ELIAS Patricia, demeurant 591 rue Edouard Vaillant à (59184) Sainghin-en-Weppes, détenteur de la chienne « malinois » dénommé VIC identifié sous le n°250269606824869, est mise en demeure de faire procéder à l'évaluation comportementale dudit chien avant le 18 mai 2026.

ARTICLE 2 : Madame ELIAS Patricia informe dans les meilleurs délais le Maire de l'identité du vétérinaire qu'il a choisi sur la liste départementale ci-jointe.

ARTICLE 3 : Madame ELIAS Patricia est invitée à faire connaître, dans un délai de huit jours à compter de l'examen de l'animal, les résultats de l'évaluation comportementale. Cette évaluation devra comporter le niveau de risque sur une échelle de 1 à 4 ainsi que les mesures à prendre par le propriétaire l'animal.

ARTICLE 4 : La totalité des frais d'évaluation, y compris les frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire, sont à la charge de Madame ELIAS Patricia.

ARTICLE 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame ELIAS Patricia,

Madame la commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,

La Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord,

Monsieur le Préfet du NORD

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 30 avril 2026

Le Maire ,

Matthieu CORBILLON



Le présent acte est certifié exécutoire

Le Maire

Matthieu CORBILLON



Arrêté notifié à Mme ELIAS Patricia le : 30/4/2026

